

Réponse de l'AMC :

CONSULTATION DE SANTÉ  
CANADA CONCERNANT LE  
RÈGLEMENT SUR L'EMBALLAGE  
ET L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS  
DE VAPOTAGE

Le 5 septembre 2019

L'Association médicale canadienne (AMC) est le porte-parole national des médecins du Canada. Fondée en 1867, l'AMC a pour mission de donner le pouvoir aux patients et de les soigner, et pour vision, de soutenir une profession dynamique et une population en santé.

L'AMC joue un vaste éventail de rôles pour ses quelque 85 000 membres, ainsi que pour la population canadienne. Ses rôles clés consistent notamment à promouvoir des politiques et des stratégies de promotion de la santé et de prévention des maladies et des blessures, à promouvoir l'accès à des soins de santé de qualité, à faciliter le changement au sein de la profession médicale et à guider et orienter les médecins pour les aider à agir sur les changements qui affectent la prestation des soins de santé, à les gérer et à s'y adapter.

L'AMC est une organisation professionnelle à participation volontaire qui représente la majorité des médecins du Canada et regroupe 12 associations médicales provinciales et territoriales et plus de 60 organisations médicales nationales.

L'Association médicale canadienne (AMC) apprécie l'occasion qui lui est donnée de réagir à l'avis publié dans la Gazette du Canada, Partie 1 pour les parties prenantes qui souhaitent commenter l'intention de Santé Canada d'établir un règlement unique afférent à la *Loi sur le tabac et les produits de vapotage* (LTPV) et à la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation* (LCSPC) en ce qui concerne l'étiquetage et l'emballage des produits de vapotage<sup>1</sup>.

Les médecins du Canada, qui sont témoins des effets dévastateurs du tabagisme tous les jours dans l'exercice de leur profession, travaillent depuis des décennies pour un Canada sans fumée. L'AMC a diffusé sa première mise en garde publique sur les dangers du tabac en 1954 et préconise encore les mesures les plus rigoureuses possible pour en contrôler l'usage.

L'AMC a toujours appuyé, et continue de le faire, une loi robuste et complète pour réglementer le tabac, adoptée et appliquée par tous les ordres de gouvernement. Cette réglementation inclut la cigarette électronique. Notre façon d'aborder les produits du tabac et de vapotage repose sur une politique de santé publique. Nous sommes d'avis que pour réduire la prévalence du tabagisme, il incombe à tous les ordres de gouvernement du Canada de continuer à travailler à des stratégies antitabac intégrées, coordonnées et efficaces qui visent aussi les produits de vapotage.

## Introduction

Dans son plus récent mémoire, l'AMC se disait inquiète du vapotage chez les jeunes, ce qui incluait le marketing, les arômes, les concentrations de nicotine et la réduction du vapotage et de l'usage de la cigarette électronique chez les jeunes<sup>2</sup>. En avril 2019, le Conseil des médecins hygiénistes en chef s'est dit préoccupé par le nombre croissant de jeunes Canadiens qui vapotent, jugeant cette tendance « très troublante »<sup>3</sup>. L'AMC est d'accord avec cette évaluation et appuie l'intention de Santé Canada de resserrer le règlement en question<sup>2</sup>.

## Identifier les substances de vapotage

Selon les résultats d'une récente étude canadienne, le vapotage est en hausse chez les adolescents au Canada et aux États-Unis<sup>3</sup>. L'adoption croissante de cette pratique est préoccupante pour l'AMC en raison du gain rapide de popularité des produits de vapotage comme JUUL® et d'autres dispositifs similaires<sup>3</sup>. Il sera très important d'identifier clairement sur l'emballage toutes les substances de vapotage incluses, avec une liste des ingrédients, car on ne connaît pas encore suffisamment les effets à long terme auxquels les utilisateurs s'exposent<sup>4,5</sup>. Ces derniers doivent savoir ce qu'ils consomment pour pouvoir faire des choix éclairés relativement au contenu. Des études ont découvert dans les liquides et aérosols pour cigarettes électroniques la présence de substances telles que : « nicotine, solvants (PG et glycérol), nitrosamines spécifiques au tabac (TSNA), aldéhydes, métaux, composés organiques volatiles (COV), composés phénoliques, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), arômes, alcaloïdes du tabac et médicaments »<sup>6</sup>.

## Teneur en nicotine

Comme le faisaient remarquer Hammond et coll. dans une étude récente, « JUUL® utilise une technologie à bas d'acide benzoïque et de sel de nicotine pour fournir des taux de nicotine plus élevés que les cigarettes électroniques classiques et en effet, la concentration de nicotine de la version standard de JUUL® est de plus de 50 mg/mL, alors que les autres cigarettes électroniques procurent des concentrations typiques de 3-24 mg/mL »<sup>3</sup>. Les sels et arômes offerts avec ces dispositifs réduisent l'âpreté et l'amertume des liquides pour cigarettes électroniques<sup>7</sup>. Des produits concurrents fournissent des taux encore plus élevés de nicotine<sup>8</sup>.

L'AMC a exprimé son inquiétude à propos de l'augmentation des taux de nicotine dans les dispositifs de vapotage<sup>2</sup>. Ces dispositifs fournissent « de fortes concentrations de nicotine et offrent peu des éléments

dissuasifs inhérents à d'autres produits du tabac. Les cigarettes électroniques traditionnelles utilisent des solutions contenant des formulations de nicotine épurée dont les concentrations plus élevées de nicotine peuvent causer des effets indésirables aux utilisateurs »<sup>9</sup>.

Les taux plus élevés de nicotine dans les produits de vapotage sont également préoccupants parce qu'ils « affectent le développement du cerveau en accroissant le risque de dépendance et sont associés à des troubles de l'humeur, à la difficulté de maîtriser ses impulsions et à une atteinte cognitive »<sup>8,9</sup>. L'AMC a demandé à Santé Canada de restreindre le niveau de nicotine dans les produits de vapotage afin de prévenir la dépendance à leur endroit chez les jeunes (et les adultes)<sup>2</sup>.

## Mise en garde relative à la santé

L'AMC réitère sa position, à savoir que les mises en garde concernant les produits de vapotage devraient être les mêmes que sur les emballages de produits du tabac<sup>10,11</sup>. Nous préconisons l'apposition d'étiquettes de mise en garde sur tous les produits de vapotage, peu importe la taille de l'emballage. Ces mises en garde devraient disposer de suffisamment d'espace pour fournir le maximum d'information, tout en restant claires, visibles et lisibles. L'espace qu'elles occupent devrait être proportionnel aux emballages disponibles<sup>11</sup>. De telles précautions sont nécessaires car on ignore encore beaucoup de choses sur les effets du vapotage sur le corps humain.

Une étude américaine a trouvé « des preuves selon lesquelles l'utilisation de cigarettes standards, seules ou en association avec des cigarettes électroniques, est associée à des concentrations plus élevées de composants potentiellement nocifs du tabac, comparativement à la cigarette électronique seule »<sup>14</sup>. Pour certains chercheurs, « l'utilisation de la cigarette électronique s'accompagne d'un risque significatif de grave toxicité pulmonaire »<sup>12,13</sup>.

Une autre récente étude américaine indique pour sa part que « les adultes qui déclarent utiliser la cigarette électronique (ou vapoter) sont significativement plus exposés à un risque d'infarctus du myocarde, de coronaropathie et de dépression comparativement aux non-utilisateurs de la cigarette électronique ou de quelque autre produit du tabac »<sup>15</sup>. On a de plus découvert que « comparativement aux non-utilisateurs, les utilisateurs de la cigarette électronique étaient 56 % plus susceptibles de subir un infarctus du myocarde et 30 % plus susceptibles de subir un AVC »<sup>16</sup>.

Un phénomène inquiétant a été observé aux États-Unis où les laboratoires de lutte contre la maladie (LCDC) travaillent de concert avec les états du Wisconsin, de l'Illinois, de la Californie, de l'Indiana et du Minnesota au sujet d'une grappe de cas de pneumopathie liée à l'utilisation de la cigarette électronique (vapotage), principalement chez des adolescents et de jeunes adultes »<sup>14</sup>. D'autres cas possibles ont été recensés ailleurs aux États-Unis et font l'objet d'une enquête.

## Contenants protège-enfants

L'AMC préconise l'utilisation de contenants protège-enfants pour assurer la sécurité des consommateurs; nous avons adopté une position similaire en ce qui concerne le cannabis sous toutes ses formes<sup>15,16</sup>. La nécessité d'inclure des mises en garde rappelle que l'emballage de ces produits de vapotage doit être inaccessible aux jeunes enfants.

## Recommandations

1. L'AMC recommande d'approfondir la recherche sur les effets du vapotage sur la santé et sur les composantes des liquides de vapotage.
2. Santé Canada devrait restreindre les concentrations de nicotine disponibles dans les produits de vapotage afin d'éviter que les jeunes et les adolescents en deviennent dépendants.

3. Nous réitérons notre position à savoir que les mises en garde relatives à la santé en ce qui concerne les produits de vapotage devraient ressembler à celles qu'on envisage pour les emballages de produits du tabac. L'AMC est d'accord avec l'apposition d'étiquettes de mise en garde sur tous les produits de vapotage.
4. L'AMC recommande d'identifier clairement sur l'emballage la totalité des substances et ingrédients qui composent les liquides de vapotage.
5. L'AMC considère qu'il est nécessaire de prévoir des contenants protégés-enfants.

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Canada. *Gazette du Canada, Partie I, volume 153, numéro 25 : Règlement sur l'étiquetage et l'emballage des produits de vapotage*. Ottawa; 2019. [En ligne] Accessible ici : <http://gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2019/2019-06-22/html/reg4-fra.html>.

<sup>2</sup> Association médicale canadienne (AMC). *Consultation de santé Canada - réduire l'accessibilité et l'attrait des produits de vapotage pour les jeunes* Ottawa : AMC; le 24 mai 2019. [En ligne]. Accessible ici : <https://policybase.cma.ca/fr/permalink/politique14078> (consulté le 10 juillet 2019).

<sup>3</sup> Agence de la santé publique du Canada. *Déclaration du conseil des médecins hygiénistes en chef au sujet de l'augmentation des taux de vapotage chez les jeunes au Canada*. Ottawa : Santé Canada; 2019. [En ligne]. Accessible ici : <https://www.newswire.ca/news-releases/statement-from-the-council-of-chief-medical-officers-of-health-on-the-increasing-rates-of-youth-vaping-in-canada-812817220.html> (consulté le 24 juillet 2019).

<sup>4</sup> Hammond David, Reid Jessica L, Rynard Vicki L et coll. Prevalence of vaping and smoking among adolescents in Canada, England, and the United States: repeat national cross sectional surveys *BMJ*. 2019; vol. 365 : p. 2219. [En ligne]. Accessible ici : <https://www.bmj.com/content/bmj/365/bmj.l2219.full.pdf> (consulté le 24 juillet 2019).

<sup>5</sup> *Rapport de l'OMS sur l'épidémie mondiale de tabagisme, 2019*. Genève : Organisation mondiale de la Santé; 2019. [En ligne]. Accessible ici : <https://apps.who.int/iris/handle/10665/326005> (consulté le 30 juillet 2019).

<sup>6</sup> Dinakar, C, O'Connor GT. The Health Effects of Electronic Cigarettes. *N Engl J Med*. 2016; vol. 375 : p. 1372-1381. [En ligne]. Accessible ici : <https://www.nejm.org/doi/full/10.1056/NEJMra1502466> (consulté le 29 juillet 2019).

<sup>7</sup> National Academies of Sciences, Engineering, and Medicine. *Public health consequences of e-cigarettes*. Washington (DC): The National Academies Press; 2018. [En ligne]. Accessible ici : <https://www.nap.edu/catalog/24952/public-health-consequences-of-e-cigarettes> (consulté le 29 juillet 2019).

<sup>8</sup> Jackler RK, Ramamurthi D. Nicotine arms race: JUUL and the high-nicotine product market. *Tob Control*. 2019; vol. 0 : p. 1–6.

<sup>9</sup> Barrington-Trimis JL, Leventhal AM. Adolescents' Use of "Pod Mod" E-Cigarettes —Urgent Concerns. *N Engl J Med*. 2018; vol. 379 : p. 1099-1102. [En ligne]. Accessible ici : <https://www.nejm.org/doi/pdf/10.1056/NEJM.p1805758?articleTools=true> (consulté le 30 juillet).

<sup>10</sup> Chen-Sankey JC, Kong G, Choi K. Perceived ease of flavored e-cigarette use and ecigarette use progression among youth never tobacco users. *PLoS One*. 2019; vol. 14, no 2 : p. e0212353. [En ligne]. Accessible ici : <https://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0212353> (consulté le 30 juillet 2019).

<sup>11</sup> U.S. Department of Health and Human Services. *E-Cigarette Use Among Youth and Young Adults. A Report of the Surgeon General*. Atlanta, GA: U.S. Department of Health and Human Services, Centers for Disease Control and Prevention, National Center for Chronic Disease Prevention and Health Promotion, Office on Smoking and Health; 2016. [En ligne]. Accessible ici : [https://e-cigarettes.surgeongeneral.gov/documents/2016\\_sgr\\_full\\_report\\_non-508.pdf](https://e-cigarettes.surgeongeneral.gov/documents/2016_sgr_full_report_non-508.pdf) (consulté le 30 juillet 2019).

<sup>12</sup> Association médicale canadienne (AMC). *Recommandations de l'AMC au sujet du projet de loi S-5, Loi modifiant la Loi sur le tabac, la Loi sur la santé des non-fumeurs et d'autres lois en conséquence*. Ottawa. AMC. Le 7 avril 2017. [En ligne]. Accessible ici : <https://policybase.cma.ca/fr/permalink/politique13641> (consulté le 30 juillet 2019).

<sup>13</sup> Association médicale canadienne. *Consultation de Santé Canada sur le projet intitulé règlement sur les produits du tabac (apparence neutre et normalisée)*. Ottawa. AMC. Le 6 septembre 2018 [En ligne]. Accessible ici : <https://policybase.cma.ca/fr/permalink/politique13930> (consulté le 30 juillet 2019).

<sup>15</sup> Chan LF et coll. Pulmonary toxicity of e-cigarettes *Am J Physiol Lung Cell Mol Physiol*. 2017; vol. 313 : p. L193–L206. [En ligne]. Accessible ici : <https://www.physiology.org/doi/pdf/10.1152/ajplung.00071.2017> (consulté le 30 juillet 2019).

<sup>16</sup> Li D, Sundar IK, McIntosh S et coll. Association of smoking and electronic cigarette use with wheezing and related respiratory symptoms in adults: cross-sectional results from the Population Assessment of Tobacco and Health (PATH) study, wave 2. *Tob Control*. 2019; vol. 0 : p. 1-8.

<sup>17</sup> American College of Cardiology. *E-Cigarettes Linked to Heart Attacks, Coronary Artery Disease and Depression*. Communiqué de presse. Le 7 mars 2019. [En ligne]. Accessible ici : <https://www.acc.org/about-acc/press-releases/2019/03/07/10/03/ecigarettes-linked-to-heart-attacks-coronary-artery-disease-and-depression> (consulté le 30 juillet 2019).

---

<sup>18</sup> Centers for Disease Control and Prevention. CDC, states investigating severe pulmonary disease among people who use e-cigarettes. Communiqué de presse. Le 17 août 2019 [En ligne]. Accessible ici : <https://www.cdc.gov/media/releases/2019/s0817-pulmonary-disease-ecigarettes.html> (consulté le 20 août 2019).

<sup>19</sup> Association médicale canadienne (AMC). *Consultation de Santé Canada sur le projet de règlement strict concernant le cannabis comestible, les extraits et le cannabis pour usage topique*. Ottawa. AMC. Le 20 février 2019. [En ligne]. Accessible ici : <https://policybase.cma.ca/fr/permalink/politique14020> (consulté le 6 août 2019).

<sup>20</sup> Association médicale canadienne (AMC). *Approche proposée à l'égard de la réglementation du cannabis – Mémoire présenté à Santé Canada*. Le 19 janvier 2018 [En ligne]. Accessible ici : <https://policybase.cma.ca/fr/permalink/politique13838> (consulté le 6 août 2019).